DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 4 MARS 2024

Le 04 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.
Absents ayant donné procuration : ALLARD Mickaël (pouvoir à CHERBONNIER Noël), DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie, (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), HUMEAU Emmanuelle (pouvoir à LANGLAIS Hélène),
Absents excusés: GUITTON Sébastien, de RICHEMONT Xavier, SIMON Emmanuel
Absent : de MIEULLE Roger
Secrétaire de Séance : FRESNEAU Eric.

DCM N° 2024 –021 : ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE M&L à/c du 1er JANVIER 2024.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Maine et Loire à partir du 1er janvier 2024.

Une cotisation établie selon le nombre d'habitants de la commune adhérente, serait due chaque année. Pour information, cette cotisation s'élève à 200 € pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Maine et Loire à partir du 1er janvier 2024.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et ampliation transmise à Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de M&L et à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de MORANNES sur SARTHE-DAUMERAY (49640 Maine-et-Loire)

Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240304-DCM2024-021-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024